

RÈGLEMENT DU JEU « BRAVISSIMO » MONTORSI SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020
SUR LE SITE INTERNET : www.negrone.com/fr

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société NEGRONI SARL, dont le siège social se situe – Espace européen – bat G, 15 chemin du Saquin, 69130 ECULLY France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon B 379 622 590, (ci-après la « société organisatrice »), organise du 01/09/2020 au 31/10/2020 inclus un jeu 100% gagnants web par instants gagnants ouverts, avec obligation d'achat, intitulé 'JEU BRAVISSIMO MONTORSI' (ci-après le « jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le joueur du présent règlement, et du principe du jeu.

L'acceptation pleine et entière du présent règlement se matérialise lorsque le joueur coche la case précisant qu'il accepte les conditions du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Les participations non-conformes entraînent la disqualification du gagnant pour toute la durée du jeu.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 3-1 : Conditions tenant au participant

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), en Belgique et au Luxembourg, disposant d'un accès à Internet, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice du jeu, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Article 3-2 : Conditions techniques

Configuration matérielle :

* PC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.

* Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.

* La carte son n'est pas nécessaire pour participer au jeu.

Configuration logicielle :

* Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX

* Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari avec le plug-in Flash 10 installé. Le navigateur du joueur doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION DU JEU

Le jeu sera véhiculé sur :

- Sticker on-pack sur les produits MONTORSI gamme 'I Freschi'
- PLV en magasins : affiche, vitrophanie
- Le site internet NEGRONI via une bannière : www.negroni.com/fr

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

La participation au jeu est ouverte du 01/09/2020 au 31/10/2020 inclus jusqu'à minuit (heure française) (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la société organisatrice, faisant foi) accessible à l'adresse www.negroni.com/fr en cliquant sur la bannière promotionnelle 'Jeu Bravissimo Montorsi'.

Il y a une obligation d'achat pour pouvoir participer au jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que le jeu soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse www.negroni.com/fr sans être tenue à une obligation de résultat.

Pour participer au jeu, et être susceptible de remporter les dotations telles que décrites ci-après dans l'article 7 du présent règlement, il suffira au participant d'acheter un produit porteur du jeu de la gamme « Montorsi – I Freschi » entre le 01/09/2020 et le 31/10/2020 inclus et de se connecter sur www.negroni.com/fr entre le 01/09/2020 au 31/10/2020 inclus à minuit,

- de renseigner le code alphanumérique, à 10 caractères présent sur le sticker du produit porteur du jeu, sur la page d'accueil (il est demandé de conserver l'original du ticket de caisse et l'original du code-barres produit, qui pourront être demandés à tout moment) ;
- de renseigner les champs obligatoires du formulaire d'inscription « Données personnelles » : civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone (mobile ou fixe) et date de naissance (attention, jeu réservé aux personnes majeures) ;
- de renseigner les champs obligatoires du formulaire d'inscription « Information d'achat » : référence, date d'achat, enseigne d'achat du produit acheté,
- d'accepter le règlement du jeu incluant l'accord relatif à la collecte des données personnelles et au traitement de celles-ci ;
- de cliquer sur « JE JOUE » ;
- de cliquer sur « TOURNEZ LA ROUE » pour faire tourner la roue des cadeaux.

Si le moment où le participant clique sur « JE JOUE » coïncide avec l'un des instants gagnants ouverts, le participant gagne l'un des lots mis en jeu tel que détaillé à l'article 7.

S'il a gagné un an de courses, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné un an de courses, sous réserve de conformité de votre dossier ! Vous recevrez un mail de confirmation* ».

S'il a gagné un robot de cuisine, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné un robot de cuisine, sous réserve de conformité de votre dossier ! Vous recevrez un mail de confirmation* ».

S'il a gagné une trottinette électrique, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné une trottinette électrique, sous réserve de conformité de votre dossier ! Vous recevrez un mail de confirmation* ».

S'il a gagné une enceinte Bluetooth, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné une enceinte Bluetooth, sous réserve de conformité de votre dossier ! Vous recevrez un mail de confirmation* ».

S'il a gagné 20 euros en bons de réduction, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné 20€ en bons de réduction, sous réserve de conformité de votre dossier ! Vous recevrez un mail de confirmation* ».

S'il a gagné un livret de 12 recettes MONTORSI, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « *Bravissimo ! Vous avez gagné un livret de 12 recettes MONTORSI à télécharger ! Vous recevrez un mail de confirmation afin de télécharger votre livret !* ».

Un participant peut participer au maximum une fois par jour, par personne et par produit acheté (même nom et ou même adresse @) pendant toute la durée du jeu sauf s'il a déjà gagné l'une des dotations mises en jeu, auquel cas il ne pourra pas rejouer et un message lui indiquera qu'il a déjà gagné comme suit : « *Vous avez déjà gagné, le jeu est limité à 1 dotation par personne et par foyer* ».

Si les Sociétés Organisatrices soupçonnent une fraude ou constate le non-respect des conditions de participation décrites ci-dessus, elles se réservent la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

ARTICLE 6 – DETERMINATION DES GAGNANTS ET RESULTATS

429 instants gagnants ouverts pour les 3 caddies d'un an de courses, les 6 robots de cuisine, les 5 trottinettes électriques, les 15 enceintes Bluetooth et les 400 bons de réduction de 20€ sous forme « jour/mois/année/minute/seconde », tels qu'applicables en France métropolitaine, en Belgique et au Luxembourg, et répartis sur l'ensemble de la durée du jeu, ont été tirés au sort et programmés informatiquement par la Société de Gestion en charge du jeu.

Ces 429 instants gagnants ont été déposés avant le début du jeu auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

Les instants gagnants sont dits « ouverts ». Chaque instant gagnant débute à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prend fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Les 429 lots attribués aléatoirement aux gagnants sont fonction du moment où ces derniers cliquent sur le bouton « JE JOUE » sur le formulaire de participation « Information d'achat ».

Cette action détermine la nature du gain qui sera révélé suite au déclenchement de l'animation de la roue par les participants.

Un e-mail de confirmation de gain et reprenant la nature de la dotation remportée est automatiquement adressé aux gagnants à l'adresse renseignée au moment de leur inscription.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnant.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'ordinateur diffusant le jeu en France métropolitaine, en Belgique et au Luxembourg.

Tous les autres participants se verront attribués un livret de 12 recettes MONTORSI téléchargeable qu'ils recevront par mail à l'adresse indiquée lors de leur participation.

Il ne pourra être attribué qu'un seul caddie d'un an de course, qu'un seul robot de cuisine, qu'une seule trottinette électrique, qu'une seule enceinte Bluetooth et qu'une seule réduction de 20€ (sous forme de 4 bons de réduction de 5€), par participant sur toute la durée du jeu. Ainsi, s'il s'avère que des noms, adresses électroniques, adresses postales de gagnants sont identiques, seul le premier gagnant dans l'ordre chronologique sera désigné comme tel et se verra attribuer la dotation.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse postale et/ou adresse électronique, ce afin de permettre à la société organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du gain à moins que le gagnant n'apporte la preuve que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principal.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, de manière définitive, du présent jeu tout participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de participer plusieurs fois dans l'hypothèse où le participant aurait déjà gagné l'une des dotations mises en jeu),
- et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention du lot mis en jeu. La dotation correspondante sera alors attribuée au participant dont le moment de la connexion (telle que définie au présent article) est intervenue juste après le moment de la connexion du gagnant exclu et dont la participation sera en tout point conforme au présent règlement.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la société organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées lors de la participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Par conséquent, le joueur est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa participation et doit en cas de changement d'adresse e-mail, prendre les mesures nécessaires et permettre auprès à la société organisatrice la communication du lot gagné.

ARTICLE 7 - DOTATIONS

Les dotations en jeu sont les suivantes :

- 3 Caddies d'un an de courses sous la forme d'un virement unitaire à hauteur de 1 800€ TTC ou sous la forme de 10 virements de 180 euros TTC sur le compte bancaire par gagnant
- 6 Robots de cuisine d'une valeur unitaire de 354€ TTC
- 5 Trottinettes électriques d'une valeur unitaire de 799€ TTC
- 15 Enceintes Bluetooth d'une valeur unitaire de 129€ TTC
- 400 lots de 4 bons de réduction de 5€, soit 20€ par lot
- des livrets de 12 recettes MONTORSI (pas de prix public, livret réalisé uniquement pour les besoins de la présente opération et non commercialisé)

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site du jeu.

Il est demandé aux gagnants de conserver l'original de leur preuve d'achat qui pourra leur être demandée à tout moment.

Ils ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni remplacés par un autre lot à la demande du gagnant.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le prix consistant uniquement en la remise du prix prévu pour le jeu.

En tout état de cause, l'utilisation du prix se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice. Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des prix ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou « équivalent financier ».

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 8 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et les instants gagnants sont déposés auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

Le règlement est également disponible gratuitement sur le site du jeu www.negroni.com/fr via la bannière promotionnelle relayant le jeu.

Il sera également envoyé par la Société Organisatrice à toute personne en faisant la demande. Les participants souhaitant recevoir le règlement complet du jeu devront en faire la demande par écrit, et envoyer leur demande par courrier à :

JEU 'BRAVISSIMO MONTORSI' – PGMS - BP15 – 13717 ROQUEVAIRE CEDEX

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de règlement n'est pas remboursé.

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 9 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent jeu emporte, au profit de la société organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, l'initiale du nom, le prénom et la ville de résidence des gagnants sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Cette autorisation est conférée jusqu'au 31/10/2021.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affectés le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La société organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les joueurs ne parviennent pas à se connecter au site du jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La société organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu proposé.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du jeu.

A cet égard, la société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus et le participant ne saurait exciper d'un quelconque droit à ce titre. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution de la dotation au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur, les informations, collectées par la Société Organisatrice, ont vocation à être traitées pour le déroulement de celui-ci et à l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion de Jeu.

Le responsable du traitement de ces données est la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice s'engage, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concerne ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Chaque participant dispose également d'un droit à la limitation du traitement et un droit d'opposition lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime.

Le participant peut exercer ces droits en adressant un courrier postal à la Société NEGRONI SARL à l'adresse suivante - Espace européen - bat G, 15 chemin du Saquin, 69130 ECULLY France

Les données collectées par la société de gestion seront conservées pour une durée maximum de 3 mois à compter de la date de fin du jeu, conformément au référentiel de durée de conservation des données dans le cadre d'une relation marketing telle que définie par la CNIL puis seront automatiquement détruites.

Les données collectées étant nécessaires à la participation au jeu, toute suppression de ces données par le joueur durant la durée du jeu sera considérée comme une renonciation de sa participation, excluant ainsi toute attribution d'un lot.

ARTICLE 12 – DEPOT ET COOKIES

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. OXONE TECHNOLOGIE demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos

services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu développé par OXONE TECHNOLOGIE peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	Oxone Technologie	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	Oxone Technologie	Technical - BigIP	Session
PHPSESSID	Oxone Technologie	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utm	Google Analytics	Website Analytics	24 months
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu.

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site

ARTICLE 13 – DECISIONS DES ORGANISATEURS

La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement en cas de force majeure telle qu'unanimement définie par les professionnels du droit, ou pour toute autre raison qui ne serait ni de la responsabilité ni de la volonté de la société organisatrice, et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La société organisatrice en informera les joueurs par tout moyen de son choix, et ceux-ci seront réputés l'avoir accepté en l'absence de réaction de leur part dans le délai de quinze jours de l'envoi ou de la mise en ligne.

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

La société organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le jeu, sans préavis, si des circonstances l'exigent, c'est-à-dire en cas de force majeure telle qu'unanimement définie par les professionnels du droit, ou pour toute autre raison qui ne serait ni de la responsabilité ni de la volonté de la société organisatrice.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

« JEU BRAVISSIMO MONTORSI »
PGMS
BP 15
13717 ROQUEVAIRE CEDEX

ou par mail à l'adresse : contact@promogest.fr en mentionnant en objet du message « Réclamation Jeu BRAVISSIMO MONTORSI »

Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de participation au jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

ARTICLE 15 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION, DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET ET DES FRAIS D'ENVOI DE LA DEMANDE DU REGLEMENT COMPLET

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au jeu peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros TTC maximum, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement des frais de connexion et du timbre de connexion lié par joueur.

La connexion par le joueur aux fins uniques de prendre connaissance du règlement du présent jeu ne sera remboursée qu'une seule fois.

Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Le remboursement du timbre de la demande d'envoi du règlement complet peut être aussi obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe à la demande d'envoi du règlement complet.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 30/11/2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu, accompagnées d'un RIB ou tout document mentionnant obligatoirement votre IBAN BIC, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet du jeu, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître les dates et heures de sa connexion au site.

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet www.negroni.com/fr, et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales) pendant toute la durée du jeu et uniquement dans le cadre de la participation au jeu objet du présent règlement.